

le 15 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DPVI 1041 Subventions (51.300 euros) à 20 associations et conventions avec 2 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville dans le quartier des Portes Saint-Denis et Saint Martin, Buisson Saint-Louis, Sainte-Marthe, Grange-aux-belles (10e) Deuxième enveloppe 2014.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 10e ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 30 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association A toi théâtre (10225), pour un projet d'atelier théâtre intergénérationnel (2014-02037).

Article 2: Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Afrique Conseil (29861), pour un projet "Le temps des habitants" (2014-02041).

Article 3: Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Andes Diffusion (5065), pour un projet de prévention de la délinquance par le biais des Arts de rue (2014-06323).

Article 4 : Une subvention de 1.890 euros est attribuée à l'association ARC 75 (2507), pour un atelier "Au fil des aiguilles" (2014-02082).

Article 5 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'Association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV) (19603), pour un projet d'accompagnement vers la lecture (2014-06324).

Article 6 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'Association des Tunisiens en France (13665), pour un projet d'ateliers de socialisation pour l'autonomie sociale (2014-06325).

Article 7 : Une subvention de 2.00 euros est attribuée à l'Association Initiatives Rencontres et Solidarité 10e (AIRES 10e) (10829), pour des ateliers Parents/Enfants (2014-06326).

Article 8 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Centre d'accueil médical et de réinsertion économique et sociale (13545), pour une action "Droit à la santé" (2014-06327).

Article 9 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Cochenko (124681), pour un projet "da-ta-place 2014" : Autonomisation du projet culturel, social & urbain de la place (2014-06331).

Article 10 : Une subvention globale de 3.310 euros est attribuée à l'association Colombbus (13326), pour un projet Atelier Tangara : création d'un jeu vidéo (2014-06332), et pour un projet Jeudis Numériques (1.000 euros / 2014-06333), et pour un projet Parcours d'Appropriation des Outils Numériques (PAON) (1.412 euros / 2014-06334).

Article 11 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Compagnie Abel (8168), pour un projet Danse adultes et enfants intitulé "Donne-moi la main" (2014-06335).

Article 12 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Ere de Jeu (13945), pour un projet Auteurs en série (2014-06336). Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 13 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Frichti Concept (15255), pour un projet d'immersion artistique à la Grange-aux-Belles (2014-06337).

Article 14 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association L'Aire à mots (12366), pour un atelier d'écriture inventive, d'arts plastiques & visuels (jeunes) : objectif livre publié (2014-06338).

Article 15: Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'Assemblée citoyenne des originaires de Turquie (157), pour la 5e Edition de la fête du quartier "La petite Istanbul en Fête" (2014-06339). Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 16 : Une subvention de 1.600 euros est attribuée à l'association Le Mystère Bouffe (10828), pour un projet 'art et prévention' dans le 10ème: création théâtrale amateur et découverte du quartier (2014-06340).

Article 17 : Une subvention globale de 5.500 euros est attribuée à l'association Le Pari's des Faubourgs (12405), pour un projet Insertion : Ateliers de Français et accueil petite enfance (1.000 euros / 2014-06341), pour un projet familles : Autonomie dans les loisirs et séjour (2.500 euros / 2014-06343), pour un projet Prévention Santé : Manger Mieux Bouger Plus ! Bons Gouts, Bonne Forme, Belle Vie ! (2014-06344 / 1.000 euros), et projet Prévention Jeunesse Espace public et Citoyenneté (2014-06345 / 1.000 euros).

Article 18 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Le Théâtre du bout du Monde (50541), pour un projet L'âne à Chroniques (2014-06346).

Article 19 : Une subvention globale de 5.000 euros est attribuée à l'association Les quatre horizons (13786), pour un projet ateliers d'expressions culturelles en direction des jeunes (2.500 euros / 2014-06349), et pour un projet Animations et Fêtes multiculturelles (2.500 euros / 2014-06348).

Article 20 : Une subvention globale de 6.000 euros est attribuée à l'association Musiques et Cultures Digitales (6061), pour un projet Optical Crew / atelier politique de la ville (1.750 euros / 2014-06588), et un projet Lucky13 (1.500 euros / 2014-06589), pour un projet Plug&Play Orchestra (1.750 euros / 2014-03340), et pour un projet "Nouvelles écritures" Atelier jeune public / littérature numérique" (1.000 euros / 2014-03343).

Article 21 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 51.300 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.